

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN - FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par Clément YANA - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Bruno GILLES - Bernard GIRAUD représenté par Danielle MILON - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Laurence JOUANDON représentée par Jean-François DENIS - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Maurice TALAZAC représenté par Maxime TOMMASINI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 002-1717/09/CC

■ Zone d'Aménagement Concerté de Bausset Florides à Marignane - Approbation du bilan de clôture.

DUFHSFO 09/4028/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté de Communes Marseille Métropole a mandaté Marseille Aménagement en tant que concessionnaire de la Zone d'Aménagement Concerté Bausset Florides à Marignane, par convention d'aménagement conclue en mai 1995 pour une durée de huit ans dont le terme a été fixé au 4 mai 2003. Depuis cette date, Marseille Aménagement a continué à assurer des dépenses de gestion générées par l'opération et les charges liées à la maîtrise foncière acquise.

Une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté des Florides à été créée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 30 mars 2006, venant remplacer la Zone d'Aménagement Concerté initiée par la Communauté de Communes en 1995 concédée à Marseille Aménagement, et intégrant l'ensemble des terrains portés par cette dernière.

Néanmoins une convention portant subrogation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans les devoirs et obligations de la Communauté de Communes a ensuite été délibéré le 17 décembre 2004, visant à permettre de couvrir les frais financiers endossés par Marseille Aménagement.

Par la suite, par délibération DEV 001-791/08/CC du 1^{er} décembre 2008 a été approuvé le bilan de pré-clôture faisant apparaître au 30 août 2008, après le remboursement des avances par Marseille Aménagement à Marseille Provence Métropole à hauteur de 2 073 306,63 euros et la cession à Marseille Provence Métropole des terrains acquis par Marseille Aménagement à hauteur de 2 218 817 euros, une participation pour Marseille Provence Métropole de 209 601 euros au titre de l'équilibre du bilan.

L'ensemble des flux financiers ayant été enregistré consécutivement à la délibération susvisée, il y a lieu de présenter le bilan de clôture définitif arrêté au 30 septembre 2009, ci-annexé.

Ce dernier fait apparaître un solde de 9 000 euros dû par Marseille Provence Métropole à Marseille Aménagement représentant notamment les frais de gestion encourus pour l'année 2009, ventilés dans le tableau des écarts entre le bilan de pré-clôture susvisé et le bilan de clôture ci-annexé.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les délibérations successives de la Communauté de Communes relatives à l'opération de la Zone d'Aménagement Concerté Bausset Florides à Marignane, notamment celles du 15 février 1997 et du 27 mars 1999 ;
- La délibération URB/3/269/B du 27 juin 2002 par laquelle la Communauté Urbaine a décidé d'engager des études de faisabilités préalables au développement du pôle d'activités situé au Nord-Ouest du territoire communautaire ;
- La délibération ECO 4/424/CC du 27 juin 2003 décidant de reconnaître d'intérêt communautaire l'opération Zone d'Aménagement Concerté Bausset Florides ;
- La délibération FAG 11/856/CC du 17 décembre 2004 portant subrogation de la Communauté Urbaine dans les droits et obligations de la Communauté de Communes dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté Bausset Florides à Marignane ;
- La délibération URB 4/259/CC du 30 mars 2006 approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire à vocation économique des Florides à Marignane ;
- La délibération URB 02/299/08/CC du 8 février 2008 revalorisant l'autorisation de programme nécessaire à la première tranche de travaux de la Zone d'Aménagement Concerté des Florides à Marignane ;
- La délibération DEV 001-791/08/CC du 1^{er} décembre 2008 portant approbation du bilan de pré-clôture de la Zone d'Aménagement Concerté de Bausset Florides à Marignane.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Zone d'Aménagement Concerté Bausset Florides à Marignane initiée par la Communauté de Communes en 1995 a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération de Marseille Provence Métropole en date du 27 juin 2003 et qu'à ce titre la Communauté Urbaine s'est substituée dans les droits et obligations à la Communauté de Communes ;
- Que Marseille Aménagement a assuré, depuis le 4 mai 2003 terme de la convention d'aménagement conclue en mai 1995 pour une durée de huit ans, des dépenses de gestion générées par l'opération et les charges liées à la maîtrise foncière acquise ;
- Qu'un bilan de pré-clôture a été approuvé le 1^{er} décembre 2008 actant d'une participation pour Marseille Provence Métropole de 209 601 euros au titre de l'équilibre du bilan ;
- Qu'il convient d'approuver le bilan de clôture arrêté au 30 septembre 2009 par Marseille Aménagement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le bilan de clôture arrêté au 30 septembre 2009 ci-annexé, faisant apparaître pour solde de tout compte une participation pour Marseille Provence Métropole de 9 000 euros au titre de l'équilibre du bilan.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Opération 2003/00104.Nature 238 Fonction 824 Sous Politique C140

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI